

**Séance publique du 23 septembre 2002**

**Délibération n° 2002-0771**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Création d'une voie nouvelle rue Henri Bouchard-chemin du Train Bleu - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Une étude relative aux déplacements et à la circulation sur les communes de Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône et Fontaines Saint Martin a montré la nécessité de créer une voie nouvelle entre la rue Henri Bouchard et la RD 433 à Rochetaillée sur Saône. Elle permettrait de diminuer les flux de véhicules dans les centres de Rochetaillée sur Saône et Fontaines sur Saône.

Il est envisagé de créer cette voie, sur un terrain appartenant à la Commune, avec raccordement au RD 433 au moyen d'un giratoire.

Le coût total du projet est estimé à 645 000 €.

*Circuit décisionnel* : avis favorable du pôle politique des déplacements en date du 10 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la création d'une voie nouvelle reliant la rue Henri Bouchard et la route départementale 433 à Rochetaillée sur Saône pour un montant de 645 000 €.

**2° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains pour un montant de 645 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 45 000 € en 2002, 300 000 € en 2004 et 300 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,